



**Document à adresser aux services DDSCPP/DRDJSCS de la région Centre Val de Loire**

**Je soussigné(e) [NOM Prénoms]** .....

**Né le** ..... **à** ..... **Département :** .....

**Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sportif sous l'une des licences fédérales ( Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral, éducateur titulaire d'un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.)**

**J'ai bien noté que :**

→ Je ne peux encadrer un cours d'enseignement à l'escrime au sein d'un club affilié à la FFE qu'aux conditions suivantes :

- Être licencié à la FFE,
- Être au minimum en formation à un diplôme fédéral -sous la couverture pédagogique d'un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP ou moi-même déjà titulaire de l'un de ces diplômes.

→ Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants prévus :

1. Au chapitre 1er du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
2. Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
3. Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
4. Au chapitre II du titre 1er du livre III du même code ;
5. Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
6. Au livre IV du même code ;
7. Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
8. Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
9. Au chapitre VII du titre 1er du livre III du code de la sécurité intérieure ;
10. Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

→ Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

**FAIT LE :**

**SIGNATURE :**

Copie : au comité régional d'escrime centre Val De Loire et président du club dans lequel l'éducateur enseigne bénévolement.